

Évaluation des paiements pour services environnementaux : Bassin de Saon



Pour : SIAEP de la région du Molay-Littry

Date : 2025

Région : Normandie - **Domaine :** Agroécologie Biodiversité

L'évaluation du dispositif de PSE du bassin de Saon permet de proposer des pistes d'amélioration et d'adaptation du dispositif pour le pérenniser et répondre aux enjeux de qualité de l'eau.

Contexte

Depuis 2000, le bassin de Saon est un bassin pilote pour engager un programme d'actions visant à restaurer et préserver la ressource en eau. En 2021, un dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) a été mis en place par le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) du Molay-Littry, des agriculteurs du territoire, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Chambre d'agriculture, avec l'enjeu de maintenir et d'améliorer la qualité de l'eau (diminution du taux de nitrates et absence de nouvelles molécules phytosanitaires dans l'eau). En 2022, 46 % des 80 exploitations disposant d'au moins une parcelle sur le territoire se sont engagées dans une mesure environnementale (MAEC ou PSE).

Objectifs

À l'issue de ce premier PSE, le bassin de Saon a souhaité réaliser une évaluation du dispositif. Cette mission d'expertise confiée à Solagro porte sur une évaluation globale (critères quantitatifs et qualitatifs) des 3 années d'expérimentations, l'élaboration de recommandations opérationnelles et adaptées au contexte agricole et l'apport du retour d'expériences d'autres dispositifs PSE et d'autres territoires.

L'objectif est de permettre aux acteurs du territoire de partager les voies possibles d'adaptation du dispositif pour sa seconde campagne.

Déroulement

Solagro a procédé à une analyse des documents disponibles et à la conduite d'enquêtes de terrain auprès des acteurs clés du territoire pour interroger les modalités techniques, administratives du PSE et l'accompagnement mis en place à destination des agriculteurs. Cet état des lieux permet la compréhension des enjeux agricoles et environnementaux sur le bassin de Saon, l'analyse des freins et leviers du dispositif identifiés par les acteurs impliqués, la mise en perspective du diagnostic des exploitations réalisé en 2019.

L'expertise apportée par Solagro permet de mesurer l'évolution des pratiques, d'identifier les facteurs de réussite ou failles éventuelles du dispositif, de mesurer le rapport coût-efficacité, de vérifier l'articulation avec les autres dispositifs ou politiques « qualité de l'eau » sur le territoire, et d'émettre des recommandations sur les modalités techniques ou organisationnelles des futurs dispositifs envisagés.

L'animation du groupe de travail avec les membres du comité de suivi permet de partager les résultats de l'évaluation et d'envisager les adaptations possibles du dispositif actuel, notamment sur les possibilités de financement, avec une mesure d'impact des services environnementaux soutenus sur le prix de l'eau.